

POUR VOTRE INFORMATION



Une entreprise qui rencontre des difficultés peut obtenir un soutien auprès des services du ministère de l'Economie et des Finances et du ministère de l'Action des et des comptes publics.
Les dispositifs sont adaptés à la nature des problèmes rencontrés par les entreprises.

Vous rencontrez des difficultés conjoncturelles : vous n'avez pas pu régler une échéance fiscale ou sociale ?		
Joindre la CCSF (*)	Coordonnées	Direction départementale des finances publiques du ressort du siège social de l'entreprise
	Rôle	Solliciter des délais de paiement pour ses dettes fiscales et une partie des dettes sociales.
	Conditions	L'entreprise doit être à jour dans le dépôt de ses déclarations et dans le paiement de la part salariale de ses cotisations.
	Dossier à constituer comportant :	Un imprimé type (simplifié pour les TPE) accompagne des pièces suivantes : - une attestation justifiant l'état des difficultés financières, - une attestation sur l'honneur justifiant le paiement des parts salariales des cotisations de sécurité sociales, - les trois derniers bilans, - un prévisionnel de chiffre d'affaires et de trésorerie pour les prochains mois, - l'état actuel de la trésorerie, - l'état détaillé des dettes fiscales et sociales.

Vous rencontrez des difficultés structurelles : Des difficultés concernant la structure ou l'organisation de votre entreprise ?		
Joindre le CODEFI (**)	Coordonnées	Direction départementale des finances publiques du ressort du siège social de l'entreprise
	Rôle	Il a mission d'accueil, d'orientation, de détection, et d'intermédiation en faveur des entreprises en difficultés.
	Pouvoirs	- il peut effectuer un audit de l'entreprise - il peut octroyer un prêt de restructuration - il peut réorienter le dossier vers la commission des chefs de services financiers (CCSF) afin de bénéficier de plans d'appurement des créances publiques

MEDIATEUR	Coordonnées	www.economie.gouv.fr/mediateurducredit ou 0810 00 12 10 www.economie.gouv.fr/mediation-interentreprises www.economie.gouv.fr/mediation-des-marches-publics
	Rôle	- Le médiateur du crédit assiste les entreprises qui ont un refus bancaire, une suppression des lignes de découvert ou d'affacturage, en prenant contact avec le banquier pour lui demander de revoir sa position. - Le médiateur inter-entreprise a pour rôle de résoudre les conflits afin de rétablir de bonnes relations entre les entreprises. - Le médiateur des marchés publics facilite les relations entre entreprises et grands donneurs d'ordre public.

(*) CCSF : Commission des Chefs des Services Financiers

(**) : CODEFI : Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises